



APPEL D'OFFRES POUR VENTE D'IMMEUBLE POUR DÉFAUT DE RESPECT D'UNE DES CONDITIONS DU BAIL

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Manicouagan, corporation municipale légalement constituée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), ayant son siège social au 768, rue Bossé à Baie-Comeau (Québec), G5C 1L6, que l'immeuble ci-après désigné sera vendu par appel d'offres, conformément au Règlement sur la disposition de certains biens excédentaires ou confisqués (chapitre T-8.1, r. 2) de la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1).

MUNICIPALITÉ DE :	TNO de Rivière-aux-Outardes
NOM DU PROPRIÉTAIRE :	MRC de Manicouagan
NUMÉRO DE DOSSIER TERRAIN :	902 269
IMPÔT FONCIER DÛ :	462,33 \$
IMPÔT SCOLAIRE DÛ :	0,00 \$
TOTAL:	462,33 \$
MONTANT MINIMUM ACCEPTÉ :	<u>462,33 \$</u>

DÉSIGNATION :

Un terrain connu et désigné comme étant le dossier terrain 902 269, situé sur le TNO de Rivière-aux-Outardes et localisé aux coordonnées : latitude 49° 57' 05" nord, longitude 69° 11' 55" ouest, dans la circonscription foncière de **Saguenay**, d'une superficie approximative de 4 000 mètres carrés avec bâtisse dessus construite.

* Des frais de 2 396,71 \$ (taxes incluses) s'appliquent pour l'émission du bail.

Pour faire une offre relative au terrain ci-dessus, vous devez vous procurer un bordereau de soumission sur le site internet de la MRC (www.mrcmanicouagan.qc.ca) ou auprès de M. Philippe Poitras, directeur de la gestion foncière (philippe.poitras@mrcmanicouagan.qc.ca ou 418-589-9495 poste 240).

Le bordereau doit être déposé au bureau de la MRC de Manicouagan dans une enveloppe scellée portant la mention « SOUMISSION VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE LOYER – MRC DE MANICOUAGAN », ainsi que le numéro à 6 chiffres du terrain visé, et ce, **au plus tard le 9 mars 2026 à 11h00**, date et heures à laquelle les offres seront ouvertes publiquement.

L'offre égale ou dépassant le montant minimum accepté la plus élevée sera retenue.

Pour obtenir de plus amples informations concernant le terrain décrit ci-dessus, veuillez vous adresser au département de la gestion foncière de la MRC de Manicouagan.

Donné à Baie-Comeau, ce 30^e jour de janvier 2026.

Lise Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière